## Retrait de permis véhicule de fonction

Par	VV	'nυ	ΙB			

## Bonjour

Je suis membre CSE de mon entreprise et un salarié m'a posé une question. Dans le cadre de son travail, il a été contrôlé par la police à une vitesse de +50 kms/h. Suspension de permis, appel de la gendarmerie à l'employeur qui autorise la mise en fourrière au lieu de venir récupérer le véhicule.

Le collaborateur contrôlé n'est donc pas je rappelle, propriétaire du véhicule.

Il a du régler l'amande et a perdu 6 points, là c'est normal et il l'accepte par contre on lui a fait payer les 300e de frais de fourrière alors qu'un autre collaborateur aurait pu venir chercher le véhicule.

Est-ce normal?

Merci pour vos retours

Bonne journée

-----

Par Isadore

Bonjour,

L'employeur n'avait pas la charge de mobiliser un salarié pour venir récupérer le véhicule. Le véhicule de fonction est mis à la disposition du salarié qui doit se débrouiller pour en user conformément à la loi.

Le remboursement des frais de fourrière à l'employeur sans décision de justice est discutable mais c'est peut-être préférable à une sanction.